ART. 2 N° CF30

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2091)

Tombé

AMENDEMENT

Nº CF30

présenté par

M. Lefèvre, Mme Hai, M. Jean-René Cazeneuve, M. Amiel, M. Causse, M. Da Silva, Mme Decodts, M. Dirx, Mme Dupont, Mme Errante, M. Giraud, M. Holroyd, M. Labaronne, M. Lacresse, M. Lauzzana, Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Masséglia, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren et M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« peuvent »,

insérer les mots :

« , à titre exceptionnel, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.